

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**  
**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau**  
**du 15 avril 2021 en visioconférence**

**Membres du Bureau présents :** CLAP Bernard, Trigance ; PAUTRAT Jean Marie, Allons ; ESPITALIER Jacques, Quinson ; BIANCHI Christophe, Durance Luberon Verdon Agglomération ; HERRIOU Jean-Pierre, Moissac-Bellevue ; RUIZ Arlette, St Julien le Montagnier ; BICHON Bruno, Thorame-Basse ; BIZOT-GASTALDI Michèle, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; URQUIZAR Danielle, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence ; SAVARY Alain, St Paul lez Durance ; STURMA-CHAUVEAU Magali, Rougon ; BARREILLE Eliane, Conseil régional ; FAURE Antoine, Aups ; CORBIER Paul, St Julien du Verdon ; COLIN Romain, Moustiers Ste Marie

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2021 en visioconférence**

**2. Avis du Parc sollicité par la Préfecture des Alpes de Haute Provence concernant un projet agrivoltaïque sur la commune de Gréoux (opérateur Thirdstep)**

La Préfecture des Alpes de Haute Provence a sollicité le Parc pour la deuxième fois au titre de la phase 2 de présentation de ce projet par le développeur lors du guichet unique photovoltaïque (04) du 12 mars dernier. En l'absence d'une programmation de bureau sur mars permettant d'émettre un avis le Parc a participé à la réunion du guichet et apporté oralement des éléments d'appréciation technique.

Après vérification auprès du secrétariat du guichet il est possible de remettre un avis à posteriori qui sera remis par le secrétariat du guichet aux services de l'Etat et à l'opérateur.

Le projet est porté par la société Thirdstep et concerne une parcelle privée (lieu-dit « le grand Devançon ») sur la commune de Gréoux-les-Bains, appartenant à un arboriculteur et caractérisée par une prairie pâturée largement ouverte au milieu de vastes étendues boisées et situé entre les grandes centrales PV de Vallongue et Château Rousset. Cet espace est dédié depuis plusieurs dizaine d'années à du pâturage d'intersaison.

La caractéristique « agrivoltaïque » du projet repose sur la proposition de l'opérateur Thirdstep d'installer des panneaux photovoltaïques au-dessus d'une truffière. Cette dernière n'est pas encore plantée.

***Décision :** après débat et discussion, sur la base du dossier remis par l'opérateur et au regard des principes de la position prise par le comité syndical du 12 mai 2010, en matière d'implantation de ce type d'équipement, les membres du Bureau, à la majorité, émettent un avis défavorable, motivé par différents éléments. (Délibération exhaustive disponible sur le site internet du Parc)*

**3. Retour sur les candidatures des communes au dispositif de soutien technique et financier concernant la rénovation énergétique des bâtiments communaux et de l'éclairage public**

Suite à l'appel à candidature, les communes suivantes bénéficieront d'un soutien financier pour leurs projets de diagnostics énergétiques des bâtiments publics : La Martre, La Verdrière, Riez, Saint Julien le Montagnier, Saint Martin de Brômes, Valensole, Les Salles sur Verdon à hauteur de 50 % du coût du diagnostic, avec un montant d'aide plafonné à 5 000 € / projet.

**4. Convention de mise à disposition du chargé de projet Energie-Transition auprès de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV)**

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la reconduction de cette convention à raison de 18 jours par an, facturés 300 €/ jour (frais de déplacement en sus), et portant sur les missions suivantes :

- Veille sur dispositifs de financement, animation des réponses territoriales.
- Appui des communes sur la rénovation de bâtiments (pré-études, cahier des charges d'audits, suivi bureau d'études), l'éclairage public / lutte contre la pollution lumineuse (cahier des charges audits ; sensibilisation des habitants ; appui sur label « Villes et villages étoilés »), mobilité (appui sur réflexion + cahier des charges des études), suivi du fonds territorial de soutien aux initiatives de transition (animation des appels à communes volontaires ; accompagnement des porteurs de projets)
- Animation générale de la convention : préparation, co-animation du comité de pilotage Parc / CCAPV pour assurer le pilotage des actions prévues

**5. REGAIN – Volet diversification : Accord de collaboration avec la coopérative DURANSIA**

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le projet d'accord de collaboration avec la coopérative DURANSIA, portant sur les objets suivants :

- **Construire un projet commun autour de la diversification des cultures du plateau de Valensole comprenant**
  - o L'identification des cultures de diversification possibles sur le plateau et la réalisation de fiches techniques
  - o Le développement d'un outil informatique proposant aux agriculteurs des modèles de rotation adaptés au contexte du plateau
  - o Le suivi des impacts et bénéfices agronomiques, économiques et environnementaux des cultures de diversification
- **Consacrer des moyens humains au montage du projet et à la recherche de financements**
- **Construire une gouvernance de territoire pour ce projet**

## 6. Adhésion à l'association France Dignes

Les membres du Bureau à l'unanimité approuvent l'adhésion du Parc du Verdon à l'association France Dignes à compter de l'exercice 2021 pour un montant de cotisation de 1020 € (cotisation base 2021 pouvant évoluer sur les années à venir) et désignent Jean MAZZOLI titulaire et Gilles MEGIS suppléant,

## 7. Avenant à la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la GEMAPI entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et la CCAPV

Conformément à l'article 4.2 de la convention qui stipule que « l'annexe financière [...] sera renouvelée annuellement et discutée en comité technique avec la communauté de communes », les membres du Bureau à l'unanimité approuvent la signature de l'avenant à la convention de délégation du volet « Prévention des Inondations » de la compétence GEMAPI entre le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon et la CCAPV portant sur les opérations suivantes :

	Montant prévisionnels TTC	Autofinancement CCAPV
Mise à jour étude danger digues de la Lance à Colmars	48 246 €	27 091 €
Etude Maitrise d'œuvre des travaux sur la digue des Relarguiers à Beauzezer	50 000 €	50 000 €
Travaux sur la digue des Relarguiers à Beauzezer	390 000 €	390 000 €

## 8. Validation de l'annexe 2021 de la convention cadre de partenariat entre EDF et le Parc naturel régional du Verdon

Les membres du Bureau valident l'annexe financière 2021 de la convention cadre avec EDF portant sur les opérations suivantes :

- Dispositif écoparc : 10 000 € (forfait)
- Animation la régie d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés : 9 800 € (forfait)
- Travaux d'entretien de la ripisylve, année 2021, secteur bas Verdon : 25 % du montant TTC des travaux sur le Verdon (hors Auvestre) soit 14 124 € pour un prévisionnel de 56 496 €
- Travaux d'entretien de la ripisylve réalisés en régie (équipe rivière) : 25 000 € (forfait)
- Plan de gestion sédimentaire moyen et bas Verdon (étude) : 10 000 € (+ 5 000 € prévus sur 2022)
- Etude diagnostic du programme d'entretien et de restauration des ripisylves du bassin du Verdon et réalisation d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2022 – 2026 : 10 000 €

Soit un total de 78 924 €.

## 9. Convention de partenariat avec Radio Verdon 2021

Les membres du Bureau approuvent le renouvellement de la convention avec Radio Verdon au titre de l'année 2021 et pour un coût de 3000 € qui inclut le travail du journaliste, le temps de préparation et d'enregistrement, la diffusion, la sauvegarde et la mise en ligne des émissions sur le site internet de Radio Verdon.

## 10. Convention de sponsoring 1% Verdon avec Octopuce production et achat de DVD « Il était un Verdon »

Les membres du Bureau valident la convention de partenariat avec « Octopuce production/Les Marcheurs de la Terre » relative à la réalisation d'un documentaire de 52 minutes « Il était un Verdon » pour découvrir sous un angle nouveau, le territoire, la rivière et les enjeux autour de l'eau. Ce projet a été soutenu par EDF Hydro-Méditerranée, la Communauté de communes des Lacs et gorges du Verdon, et a été réalisé en collaboration avec le Parc naturel régional du Verdon, le Parc national du Mercantour, la Maison régionale de l'eau et le Musée de préhistoire de Quinson. Ce sont donc des partenaires que nous voyons à l'écran et 4 agents du Parc du Verdon qui ont été interviewés. Il est également décidé le préachat d'un lot de 20 DVD pour un montant de 360 € dans le but d'en offrir aux acteurs éducatifs.

## 11. Validation du calendrier des événements du Parc - 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre 2021

### 12. Dossiers de demande de subventions

Les membres du Bureau valident les opérations présentées et leur plan de financement :

#### ■ Appel à projet MobBiodiv/Restauration 2021 / Office Français de la Biodiversité -OFB

Montant total TTC : 59 717,50 € - OFB (60%) : 35 830,50 € - Région (20%) : 11 943,50 € - Autofinancement (20%) : 11 943,50 € Dont GCP : 1 296,00 € et Parc du Verdon 10 647,50 €

#### ■ Modification des plans de financements pour l'animation des documents d'objectifs Natura 2000 pour la période avril 2019-mars 2022

Animation du site des Gorges de Trévans (FR 9301540) -1/4 ETP

Coût total TTC : 82 110,80 € - Etat (43%) 35 307,64 € - FEADER (53%) 43 518,72 € - Parc du Verdon (4%) 3284,44 €

Animation du site des Basses Gorges du Verdon (FR9301615) -1/4 ETP

Coût total TTC 42 951,80 € - Etat (40,98%) 17 603,27 € - FEADER (53%) 22764,45 € - Parc du Verdon : 2584,08 €

Animation des sites « Grand Canyon du Verdon-Plateau de la Palud » et « ZPS Verdon » (FR0301616 & FR9312022) - 1/2 ETP :

Coût total TTC 109 815,90 € - Etat (42%) 46 121,72 € - FEADER (53%) - 58 202,42 € - Parc du Verdon (5%) 5491,76 €

Animation des sites « Sites à chauves-souris de Valensole » et « ZPS Plateau de Valensole » (FR9302007 & FR9312012)  
-1 ETP

Coût total TTC : 161 610,70 € - Etat (41%) 66 260,43 € - FEADER (53%) 85 653,66 € - Parc du Verdon (6%) 9696,61 €

▪ **Travaux d'entretien et de confortement de la digue des Relarguiers à Beauvezer – budget GEMAPI**

Coût total TTC : 390 000 € - Autofinancement 100 % assuré par la CCAPV : 390 000 €

▪ **Mise en œuvre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du bassin du Verdon Année 2021 – budget GEMAPI**

**Secteur Artuby Jabron :** Coût total TTC : 77 900 € - Agence de l'Eau (30 %) : 23 370 € - EPCI (70 %) : 54 530 €

**Secteur Bas Verdon :** Coût total TTC : 94 908 € - Agence de l'Eau (30 %) : 28 472 € - EDF : 14 124 € (25 % du montant TTC hors Auvestre, montant éligible Verdon 56 496 €) - EPCI : 52 312 €

▪ **Réponse à l'appel à projet « EAU et BIODIVERSITE » de l'AGENCE DE L'EAU : Etude des secteurs à enjeu eau et biodiversité et accompagnement des acteurs à l'implantation de haies**

Dossier n°1 – maîtrise d'ouvrage Parc du Verdon  
Animation / accompagnement, étude biodiversité,  
plantations

Coût total TTC : ..... 67 150 €  
Agence de l'Eau (70 %) ..... 47 005 €  
SAFER (7 %) ..... 5 000 €  
Agriculteurs (3 %) ..... 1 715 €  
Autofinancement (20 %) ..... 13 430 €

Dossier n°2 – maîtrise d'ouvrage SCP  
Etude érosion hydrique

Coût total TTC : ..... 28 949 €  
Agence de l'Eau (70 %) ..... 20 264 €  
Autofinancement (30 %) ..... 8 685 €

▪ **Réponse à l'appel à projet « PLANTONS DES HAIES » du plan de relance : accompagnement à l'implantation de haies et d'alignements d'arbres intra-parcellaires (agroforesterie)**

Coût total TTC : 15 000 € - DRAAF-PACA (80 %) 12 000 € - Autofinancement 20 % : 3 000 €

▪ **Modification du plan de financement Acquisition d'une embarcation de type semi-rigide à moteur thermique pour la surveillance et la prévention des risques dans les espaces lacustres du Verdon**

Coût total HT : 50 000 € - Région (50 %) 25 000 € - Etat FNADT (15 %) 15 000 € - Autofinancement 20 % 10 000 €

▪ **Renfort Ecogardes / déconfinement post COVID**

Coût total TTC : 11 500 € - Etat FNADT : 9 200 € - Autofinancement : 2 300 €

▪ **Acquisition de Vélos électriques pour les patrouilles de terrain**

Coût total : 12 000 € - Etat FNADT : 9 600 € - Autofinancement: 2 400 €

### 13. Marchés publics

▪ **Attribution du marché « Etude diagnostic du programme d'entretien et de restauration des ripisylves du bassin du Verdon et réalisation d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2022 - 2026 »**

Une seule offre ayant été réceptionnée pour un montant 2,5 fois supérieur à l'enveloppe disponible, les membres du Bureau à l'unanimité déclarent sans suite pour motif d'intérêt général la procédure de mise en concurrence pour la réalisation d'une étude diagnostic du programme d'entretien et de restauration des ripisylves du bassin du Verdon et réalisation d'une nouvelle programmation pluriannuelle 2022 – 2026 et décident de solliciter la formation GEMAPI sur les suites à donner à cette consultation.

▪ **Candidature inter-parcs /formaliser les commandes groupées / Appel à projet POIA-FEDER (massif des Alpes) « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux »**

Les membres du Bureau acceptent de constituer les groupements de commande avec le PNR des Bauges, du Queyras et de la Chartreuse pour les marchés qui seront lancés dans le cadre de cette opération inter-parcs tels que décrits ci-dessous selon les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,

▪ **Reconduction du service de navette Blanc-Martel sur la saison 2021 : marché de transports et marché de conception-réalisation d'un système de réservation**

Sur proposition de la commission d'appels d'offres, les membres du Bureau :

- Décident d'attribuer le marché Navette à la société SUMIAN au titre du lot n°1 Blanc-Martel et le marché navette couloir Samson à la société CDC Voyages au titre du lot n° 2, sous la forme de marchés à bons de commande sans minimum
- Décident d'attribuer le marché d'outil de réservation à la société XSALTO, pour un montant global et forfaitaire de 26 835,60 € au titre de la tranche ferme et 8 123,40 € au titre de la tranche optionnelle.

#### **14. Navette Blanc-Martel : définition des tarifs de billetterie pour la saison 2021**

Parallèlement au choix du prestataire de transport, les membres du Bureau décident des tarifs suivants pour la saison 2021 pour la navette Blanc Martel :

		Tarif public TTC	TVA Applicable
<b>Billet aller/retour</b>	Tarif adulte	8 €	10 %
<b>Billet aller/retour</b>	Tarif enfant jusqu'à 12 ans révolus	5 €	10 %
<b>Billet aller simple</b>	Tarif unique	5 €	10 %

#### **15. Prise en charge des frais des intervenants pour les évènements du Parc**

Dans le cadre des événements du Parc du Verdon (La Routo et Manger Verdon), les membres du Bureau approuvent le remboursement aux intervenants de leurs frais de déplacement.

#### **16. WAZE : suite de l'expérimentation démarrée en 2020**

Comme l'an dernier, suite au premier partenariat avec cette application de navigation GPS sur smartphone et le CRT (sur les sites du Point sublime et de St Julien plage), une poursuite de l'expérimentation est proposée à de nombreux parcs et espaces naturels pour voir comment mettre en cohérence le fonctionnement et les propositions de cette application très utilisée par le public et la gestion des sites naturels fréquentés.

L'objectif est

Pour 2021, 8 territoires de PNR et de PN vont participer et le CRT va prendre en charge 50 % des coûts de développement des solutions de report.

En 2021 on travaillerait dans le Verdon sur la BV1 et le travail avec les parkings relais de Castellane et de Riez.

**Décision** : les membres du Bureau à l'unanimité approuvent le partenariat présenté avec le CRT relatif à la poursuite de l'expérimentation de l'application WAZE, dont l'objectif est de travailler à faire apparaître sur l'application les moments de saturation des sites et des propositions de réorientations des visiteurs sur d'autres sites à visiter aux alentours, pour permettre de mieux gérer les flux de visiteurs. On travaillera ainsi mieux la réorientation des flux vers des solutions de report sur d'autres sites. Cette

#### **17. Marque Valeur Parc : attribution de la marque à 2 nouvelles prestations**

A l'issue de la présentation de chacun des deux candidats à la marque, les membres du Bureau valident l'attribution de la marque « Valeur Parc naturel régional » :

- Au Camping de la source (Les Salles sur Verdon)
- Au Domaine de la Blache, groupement de gites situés à St Jurs

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 22 avril 2021

Le Président,  
Bernard CLAP

